

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65 Reçu en Préfecture le : 01/02/2023

ID Télétransmission: 033-213300635-20230131-128296-DE-

1-1

Date de mise en ligne: 03/02/2023

certifié exact,

Séance du mardi 31 janvier 2023 D-2023/20

Aujourd'hui 31 janvier 2023, à 15h05,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents:

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur JeanBaptiste THONY, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Marik FETOUH présent à partir de 16h30, Monsieur Olivier CAZAUX présent jusqu'à 17h00

Les membres du groupe Renouveau Bordeaux (M. Thomas CAZENAVE, M. Aziz SKALLI, Mme Catherine FABRE, Mme Anne FAHMY), quittent la séance à 17h25

Les membres du groupe Bordeaux Ensemble (M. Nicolas FLORIAN, Mme Béatrice SABOURET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Fabien ROBERT, M. Marik FETOUH M. Guillaume CHABAN-DELMAS, M. Nicolas PEREIRA, Madame Pascale ROUX) quittent la séance à 17h30 Madame Myriam ECKERT quitte la séance à 17h38

Excusés:

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Servane CRUSSIERE, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Madame Alexandra SIARRI, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Bernard-Louis BLANC,

Golf de Bordeaux Lac. Avenant n°3 au contrat de délégation de service public.

Monsieur Mathieu HAZOUARD, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La ville de Bordeaux a confié, par délibération du 23 novembre 2009, à la société Blue Green SAS la conception, la réalisation et le financement d'investissements ainsi que la gestion et l'exploitation du Golf de Bordeaux Lac, sous la forme d'un contrat de concession de travaux et de service portant délégation de service public pour une durée de 15 ans.

Par un avenant n°1, en date du 31 octobre 2010, le contrat a pris effet le 1er novembre 2010. Cet avenant avait par ailleurs pour objet d'adapter et mettre à jour les annexes pour tenir compte de la date de prise d'effet. Par ailleurs, les modalités de transmission du tableau de bord trimestriel permettant le suivi du contrat et les modalités de calcul de la part variable ont également été précisées.

Par un avenant n°2, conclu le 4 août 2022, une clause relative au respect des principes de la République a été intégrée au contrat en application des dispositions de la loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République.

Le groupe SAUR a engagé en 2021 la cession de sa filiale Blue Green European Holding (BGEH), société mère de la société, Bluegreen, gestionnaire du golf de Bordeaux Lac. Au terme de cette opération, le groupe DUVAL a acquis, après décision de l'Autorité de la Concurrence, la société BGHE emportant ainsi toutes les entités du groupe Bluegreen y compris la filiale, titulaire du contrat de délégation de service public du Golf de bordeaux Lac.

Le Groupe DUVAL gère des activités très diversifiées et notamment des parcours de golfs avec sa filiale UGOLF, laquelle gère soixante-cinq (65) golfs dont 49 en France Métropolitaine.

Ces modifications sociales conduisent à un rapprochement des réseaux UGOLF et Bluegreen et plus particulièrement à l'élaboration de nouveaux produits commerciaux offrant aux usagers du Golf de bordeaux Lac un accès étendu aux réseaux du Groupe DUVAL. La création de ces nouveaux tarifs doit faire l'objet d'un avenant en application des dispositions de l'article 37 du contrat de délégation de service public.

Un avenant n°3 au contrat de concession portant délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du Golf de Bordeaux Lac doit ainsi être adopté. L'avenant est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis :

- adopter les termes de l'avenant n°3 à la concession confiée à la société Blue Green pour la conception, la réalisation et le financement d'investissements ainsi que la gestion et l'exploitation du Golf de Bordeaux Lac et ce, afin de se prendre acte de la restructuration sociale issue de la cession du Groupe Blue Green European Building et de valider les nouveaux produits commerciaux proposés aux usagers.
- autoriser Monsieur le Maire ou son représentant dûment habilité à cet effet, à signer ledit avenant annexé et à prendre toute mesure d'exécution s'y rapportant.

ADOPTE A LA MAJORITE

VOTE CONTRE DE Madame Myriam ECKERT

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 31 janvier 2023

P/EXPEDITION CONFORME.